



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf  
[www.esch-sur-sure.lu](http://www.esch-sur-sure.lu)

## Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre porte à la connaissance du public qu'en sa séance du 29 septembre 2023 le conseil communal a approuvé le projet de morcellement suivant:

**projet de morcellement des parcelles sises à Esch-sur-Sûre, rue d'Eschdorf, inscrites au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section EA d'Esch-sur-Sûre, sous les numéros 316/1605, lieu-dit « De Bourman », jardin, contenant 6 ares 50 centiares et 315, lieu-dit « De Bourman », jardin, contenant 2 ares 30 centiares, en quatre lots distincts en vue de leur construction, présenté par le bureau d'architecte Mansy pour le compte de la société Immo Garage.**

La délibération afférente et le plan de morcellement peuvent être consultés par le public au secrétariat communal à Eschdorf, an der Gaass 1, pendant les heures de bureau.

Eschdorf, le 6 octobre 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
le Secrétaire communal, le Bourgmestre,



Date d'affichage: 6 octobre 2023